

Page : 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: Provil Novo Monophase Base
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel de modelage dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds@kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Indications complémentaires:

Étant donné que le produit est un dispositif médical au sens de la directive 93/42/CEE (MDD) ou du règlement (UE) 2017/745 (MDR), qu'il est destiné à l'utilisateur final et qu'il est utilisé de manière invasive ou en contact avec le corps, il est exempté de l'obligation de classification et d'étiquetage conformément au règlement (CE) 1272/2008.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
 - Pictogrammes de danger nèant
 - · Mention d'avertissement néant
 - · Mentions de danger néant
 - · Indications complémentaires: voir 2.1
- · 2.3 Autres dangers ·
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
 - Description: -

Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 14464-46-1	cristobalite	50-75%
EINECS: 238-878-4	STOT RE 1, H372	
CAS: 78330-21-9	Alkohole, C11-14-iso-, C13-reich, ethoxyliert	≥1-<3%
	Eye Dam. 1, H318	
CAS: 556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	≥0,025-<0,25%
EINECS: 209-136-7	Flam. Liq. 3, H226	
Reg.nr.: 01-2119529238-36-xxxx	Repr. 2, H361f	
	Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	
	PBT; vPvB	(suite page 2)

(suite page 2)



Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Base

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
 - Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
 - Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.
 - Autres indications -

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisanté

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissues pour des quantités petites)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13



Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Base

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Regardez attentivement les instructions supplémentaires dans le mode d'emploi du produit. Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
 - Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

14464-46-1 cristobalite

VLEP (France) Valeur à long terme: 0,05 mg/m³ pour la fraction alvéolaire

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
 - Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
 - Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire: Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. recommandée

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.
- · Protection du corps : Vêtement de protection léger



Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Base

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indiçations générales.

· État physique liquide · Couleur : bleu

Odeur : caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition >300 °C Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : Non déterminé.supérieure : Non déterminé.

Point d'éclair : >130 °C
 Température de décomposition : Non déterminé.
 pH Non déterminé.

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé. · dynamique : Non déterminé.

Solubilité

· **l'eau** : non ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log) Non déterminé.
Pression de vapeur : Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:

· Forme : pâteux

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

néant

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant néant néant réant néant réant néant néant néant néant néant

(suite page 5)



Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Base

(suite de la page 4)

		(canto de la page
· Gaz sous pression	néant	
	néant	
· Liquides inflammables	néant	
	néant	
· Matières solides inflammables	néant	
	néant	
· Substances et mélanges autoréactifs	néant	
•	néant	
· Liquides pyrophoriques	néant	
	néant	
· Matières solides pyrophoriques	néant	
1, 1	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
J	néant	
· Substances et mélanges qui dégagent des		
gaz inflammables au contact de l'eau	néant	
	néant	
· Liquides comburants	néant	
•	néant	
· Matières solides comburantes	néant	
	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
, , ,	néant	
· Substances ou mélanges corrosifs pour		
les métaux	néant	
	néant	
· Explosibles désensibilisés	néant	
,	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - · Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant
 - Indications complémentaires : -

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

78330-21-9 Alkohole, C11-14-iso-, C13-reich, ethoxyliert

Oral LD50 7.400 mg/kg (rat)

· de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)



Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Base

(suite de la page 5)

· des yeux :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

78330-21-9 Alkohole, C11-14-iso-, C13-reich, ethoxyliert

EC50/72h 2-10 mg/l (algae) EC50/48h 2-10 mg/l (daphnia)

LC50/96h 5.6 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes
 - · Autres indications écologiques :
 - · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)



Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Base

(suite de la page 6)

Catalogue européen des déchets

18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés :
 - Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
 - ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - · ADR, ADN, IMDG, IATA
 - · Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
 - ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
 - Polluant marin: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

- · Indications complémentaires de transport : -
- · "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - · Directive 2012/18/UE
 - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 70

 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)



Page : 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Base

(suite de la page 7)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

aucune information disponible

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

aucune information disponible

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Date de la version précédente: 22.11.2021
- · Numéro de la version précédente: 5
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente



Page : 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - Nom du produit: Provil Novo Monophase Cat.
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel de modelage dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds@kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Indications complémentaires:

Étant donné que le produit est un dispositif médical au sens de la directive 93/42/CEE (MDD) ou du règlement (UE) 2017/745 (MDR), qu'il est destiné à l'utilisateur final et qu'il est utilisé de manière invasive ou en contact avec le corps, il est exempté de l'obligation de classification et d'étiquetage conformément au règlement (CE) 1272/2008.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
 - · Pictogrammes de danger nèant
 - · Mention d'avertissement néant
 - · Mentions de danger néant
 - · Indications complémentaires: voir 2.1
- · 2.3 Autres dangers ·
 - · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:	
--------	--

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

· vPvB:

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Description : -

· Composants contribuant aux dangers:	
CAS: 14464-46-1	50-75%
CAS: 556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane EINECS: 209-136-7 Flam. Liq. 3, H226 Reg.nr.: 01-2119529238-36-xxxx Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) PBT; vPvB	≥0,025-<0,25%

(suite page 2)



Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Cat.

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
 - Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
 - Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.
 - Autres indications -

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisanté

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissues pour des quantités petites)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13



Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Cat.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
 - · Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
14464-46-1 cristobalite

14404-40-1 CHStobante

VLEP (France) Valeur à long terme: 0,05 mg/m³ pour la fraction alvéolaire

·DNEL

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Oral	Allgemeinbevölkerung, langfristig, systemisch	3,7 mg/Kg (not defined)
Inhalatoire	Arbeiter industriell, langfristig, systemisch	73 mg/m3 (not defined)
	Arbeiter industriell, langfristig, lokal	73 mg/m3 (not defined)
	Allgemeinbevölkerung, langfristig, systemisch	13 mg/m3 (not defined)
	allgemeine Bevölkerung, langfristig, lokal	13 mg/m3 (not defined)

PNEC

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Süßwasser0,0015 mg/l (not defined)Meerwasser0,00015 mg/l (not defined)Kläranlage (STP)10 mg/l (not defined)Sediment, Trockengewicht, Süßwasser3 mg/Kg (not defined)Sediment, Trockengewicht, Meerwasser0,3 mg/Kg (not defined)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire: Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. recommandée

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente

, (suite page 4



Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Cat.

(suite de la page 3)

une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux/du visage Lunettes du protection

· Protection du corps : Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indiçations générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion:

liquide
gris clair
caractéristique

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition >300 °C Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : Non déterminé.
supérieure : Non déterminé.

Point d'éclair : >130 °C
 Température de décomposition : Non déterminé.

• remperature de decomposition : Non détermine. • pH Non déterminé.

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé. · dynamique : Non déterminé.

Solubilité

· **I'eau**: non ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log) Non déterminé. Pression de vapeur : Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 1,51 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:

· **Forme :** pâteux

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

(suite page 5)



Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Cat.

		(suite de la pa
· Modification d'état		
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.	
Informations concernant les classes de		
danger physique		
Substances et mélanges explosibles	néant	
3 7	néant	
· Gaz inflammables	néant	
	néant	
· Aérosols	néant	
	néant	
· Gaz comburants	néant	
	néant	
· Gaz sous pression	néant	
	néant	
· Liquides inflammables	néant	
	néant	
· Matières solides inflammables	néant	
	néant	
· Substances et mélanges autoréactifs	néant	
	néant	
· Liquides pyrophoriques	néant	
	néant	
· Matières solides pyrophoriques	néant	
	néant	
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des		
gaz inflammables au contact de l'eau	néant	
L'andre a controvante	néant	
· Liquides comburants	néant	
Matièras salidas samburantas	néant	
· Matières solides comburantes	néant	
Dorovidos organiauso	néant néant	
· Peroxydes organiques	neant néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour	neant	
les métaux	néant	
ies ilieldux	néant	
· Explosibles désensibilisés	néant	
Explosibles deselisibilises	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant

(suite page 6)



Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Cat.

(suite de la page 5)

· Indications complémentaires : -

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane		
Oral	LD50	>4800 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2375 mg/kg (rat) (OECD 402)
		36 mg/l (rat) (OECD 403)

- · de la peau :
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des veux :
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation:
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
 - · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

NOEC / 48h ≥0,015 mg/l (daphnia) (EPA OTS 797.1300)

· 12.1 Toxicité

•	071.0.00	aquanquo.
EEG	67 2	4

· Toxicité aquatique :

556-67-2 oct	taméthylcyclotétrasiloxane
EC50/21d	>0,015 mg/L (daphnia) (EPA OTS 797.1330)
EC50/48h	>0,015 mg/l (daphnia) (EPA OTS 797.1300)
LC50/96h	>0,022 mg/l (fish) (EPA OTS 797.1400)
NOEC / 91d	≥0,0044 mg/l (fish)
NOEC / 21d	≥0,015 mg/l (daphnia) (EPA OTS 797.1330)
NOEC / 96h	<0,022 mg/l (algae) (EPA OTS 797.1050)
	≥0,022 mg/l (fish) (EPA OTS 797.1400)

(suite page 7)



Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Cat.

(suite de la page 6)

ErC50/ 96h | >0,022 mg/L (algae) (EPA OTS 797.1050)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

biodégradation 3,7 % /29d (not defined) (OECD 310)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

potentiel de bioaccumulation (BCF) | 12400 (not defined)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PRT

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

· vPvR

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
 - Autres indications écologiques :
 - · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
 - Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés :
 - Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
 - ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 - ADR, ĬMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 - · ADR, ADN, IMDG, IATA
 - · Classe néant

(suite page 8)



Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Cat.

(suite de la page 7) · 14.4 Groupe d'emballage ADR. IMDG. IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport : -· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 70

 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

aucune information disponible

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN **SIGNALEMENT**

aucune information disponible

- RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXÉ I (Potentiel d'appau-vrissement de la couche d'ozone)
 - · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
 - · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 9)



Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.02.2023 Révision: 08.02.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Provil Novo Monophase Cat.

(suite de la page 8)

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Date de la version précédente: 22.11.2021 Numéro de la version précédente: 5

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IMDG. International Mantime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LC50: Letnal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique – toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente